



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-298

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2022

Sommaire

Cour administrative d'appel de Paris /

75-2022-04-21-00016 - Arrêté JCCT/51 du 21 avril 2022 portant nomination d'assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France (2 pages)	Page 3
75-2022-04-21-00015 - Arrêté JCCT/52 du 21 avril 2022 portant nomination d'assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des infirmiers d'Île-de-France (2 pages)	Page 6
75-2022-04-21-00017 - Arrêté JCCT/53 du 21 avril 2022 portant nomination d'assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Île-de-France (2 pages)	Page 9
75-2022-04-21-00018 - Arrêté JCCT/54 du 21 avril 2022 portant nomination d'assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des médecins d'Île-de-France (2 pages)	Page 12

Cour administrative d'appel de Paris

75-2022-04-21-00016

Arrêté JCCT/51 du 21 avril 2022 portant
nomination d'assesseurs de la section des
assurances sociales de la chambre disciplinaire
de première instance de l'Ordre des
chirurgiens-dentistes d'Île-de-France

Arrêté JCCT/51 du 21 avril 2022

portant nomination d'assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France

La Conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 145-5 ;

Vu la lettre du 5 avril 2022 par laquelle le directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie a transmis à la Cour les propositions du médecin-conseil national du régime général de sécurité sociale pour la désignation des assesseurs titulaire et suppléants, au titre de ce régime, de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France ;

Vu la lettre du 20 avril 2022 par laquelle le médecin national adjoint, directeur du contrôle médical et de l'organisation des soins de la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole, a transmis à la Cour des propositions pour la désignation d'assesseurs, au titre du régime de protection sociale agricole, de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Est nommé, au titre du régime général de sécurité sociale, assesseur titulaire de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France, M. François GIRAUD, chirurgien-dentiste conseil de la direction régionale du service médical des Hauts-de-France.

Article 2 : Est nommée, au titre du régime de protection sociale agricole, assesseur titulaire de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France, Mme Delphine SAVOIE-BRISCHOUX, chirurgien-dentiste conseil de la Mutualité sociale agricole pour la région Poitou.

Article 3 : Sont nommés, au titre du régime général de sécurité sociale, assesseurs suppléants de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France, Mme Claire BROTHIER, M. Patrick DI VALENTIN, M. Jacques GODINOUX, Mme Isabelle DEVAUX et M. Jean-Claude RENAUDET, chirurgiens-dentistes conseils de la direction régionale du service médical des Hauts-de-France.

Article 4 : son nommés, au titre du régime de protection sociale agricole, assesseurs suppléants de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France, M. Philippe MAHOT, chirurgien-dentiste conseil de la Mutualité sociale agricole pour la région Côtes normandes, M. Pierre-Yves CHAUX, chirurgien-dentiste conseil de la Mutualité sociale agricole pour la région Bourgogne et Mme Marie HAUBOIS-BERGEY, chirurgien-dentiste conseil de la Mutualité sociale agricole pour la région Loire Atlantique Vendée.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié au président du Conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France, au président de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France, au directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, au médecin-conseil national du régime général de sécurité sociale, au médecin national adjoint, directeur du contrôle médical et de l'organisation des soins de la Mutualité sociale agricole, à M. François GIRAUD, à Mme Delphine SAVOIE-BRISCHOUX, à Mme Claire BROTHIER, à M. Patrick DI VALENTIN, à M. Jacques GODINOUX, à Mme Isabelle DEVAUX, à M. Jean-Claude RENAUDET, à M. Philippe MAHOT, à M. Pierre-Yves CHAUX et à Mme Marie HAUBOIS-BERGEY.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 avril 2022

La Conseillère d'État,

Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris



Pascale FOMBEUR

Cour administrative d'appel de Paris

75-2022-04-21-00015

Arrêté JCCT/52 du 21 avril 2022 portant
nomination d'assesseurs de la section des
assurances sociales de la chambre disciplinaire
de première instance de l'Ordre des infirmiers
d'Île-de-France

Arrêté JCCT/52 du 21 avril 2022

portant nomination d'assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des infirmiers d'Île-de-France

La Conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 145-6-1 ;

Vu la lettre du 5 avril 2022 par laquelle le directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie a transmis à la Cour les propositions du médecin-conseil national du régime général de sécurité sociale pour la désignation des assesseurs titulaire et suppléants, au titre de ce régime, de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des infirmiers d'Île-de-France ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Est nommé, au titre du régime général de sécurité sociale, assesseur titulaire de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des infirmiers d'Île-de-France, M. Christophe APICELLA, médecin-conseil de la direction régionale du service médical des Hauts-de-France.

Article 2 : Sont nommés, au titre du régime général de sécurité sociale, assesseurs suppléants de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des infirmiers d'Île-de-France, Mme Anne-Sophie BAUDE, médecin conseil de la Direction régionale du service médical de la région des Hauts-de-France et Mme Dominique SEYER, médecin conseil de la direction régionale du service médical de la région Grand-Est.

../...

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au Président du Conseil régional de l'Ordre des infirmiers d'Île-de-France, au président de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des infirmiers d'Île-de-France, au directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, au médecin-conseil national du régime général de sécurité sociale, à M. Christophe APICELLA, à Mme Anne-Sophie BAUDE et à Mme Dominique SEYER.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 avril 2022

La Conseillère d'État,

Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris



Pascale FOMBEUR

Cour administrative d'appel de Paris

75-2022-04-21-00017

Arrêté JCCT/53 du 21 avril 2022 portant
nomination d'assesseurs de la section des
assurances sociales de la chambre disciplinaire
de première instance de l'Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes d'Île-de-France

Arrêté JCCT/53 du 21 avril 2022

portant nomination d'assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Île-de-France

La Conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 145-6-1 ;

Vu la lettre du 5 avril 2022 par laquelle le directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie a transmis à la Cour les propositions du médecin-conseil national du régime général de sécurité sociale pour la désignation des assesseurs titulaire et suppléants, au titre de ce régime, de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Île-de-France ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Est nommé, au titre du régime général de sécurité sociale, assesseur titulaire de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Île-de-France, M. Olivier BERNARD, médecin conseil de la direction régionale du service médical des Hauts-de-France.

Article 2 : Sont nommés, au titre du régime général de sécurité sociale, assesseurs suppléants de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Île-de-France, Mme Virginie FORATIER, médecin conseil de la Direction régionale du service médical de la région des Hauts-de-France, et Mme Dominique SEYER, médecin conseil de la direction régionale du service médical de la région du Grand-Est.

../...

../...

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au président du Conseil régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Île-de-France, au président de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Île-de-France, au directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, médecin-conseil national du régime général de sécurité sociale, à Mme Virginie FORATIER et à Mme Dominique SEYER.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 avril 2022

La Conseillère d'État,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris



Pascale FOMBEUR

Cour administrative d'appel de Paris

75-2022-04-21-00018

Arrêté JCCT/54 du 21 avril 2022 portant
nomination d'assesseurs de la section des
assurances sociales de la chambre disciplinaire
de première instance de l'Ordre des médecins
d'Île-de-France

Arrêté JCCT/54 du 21 avril 2022

portant nomination d'assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des médecins d'Île-de-France

La Conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 145-4 ;

Vu la lettre du 5 avril 2022 par laquelle le directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie a transmis à la Cour les propositions du médecin-conseil national du régime général de sécurité sociale pour la désignation des assesseurs titulaire et suppléants, au titre de ce régime, de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des médecins d'Île-de-France ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Est nommé, au titre du régime général de sécurité sociale, assesseur titulaire de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des médecins d'Île-de-France, Mme Valérie LONGUEPEE, médecin conseil de la direction régionale du service médical des Hauts-de-France.

Article 2 : Sont nommés, au titre du régime général de sécurité sociale, assesseurs suppléants de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des médecins d'Île-de-France, M. Olivier BERNARD, M. Florent VERFAILLIE, Mme Anne-Sophie BAUDE, Mme Tiphaine DELOUTE et M. Christophe APICELLA, médecins conseils de la direction régionale du service médical de la région des Hauts-de-France.

../...

../...

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au président du Conseil régional de l'Ordre des médecins d'Île-de-France, au président de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des médecins d'Île-de-France, au directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, au médecin-conseil national du régime général de sécurité sociale, à M. Olivier BERNARD, à M. Florent VERFAILLIE, à Mme Anne-Sophie BAUDE, à Mme Tiphaine DELOUTE et à M. Christophe APICELLA.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 avril 2022

La Conseillère d'État,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris



Pascale FOMBEUR